



# Fonctionnement des lieux

## FONCTIONNEMENT DES RÉSERVATIONS

- Réserver

Afin de confirmer une réservation ponctuelle, la totalité de la réservation est exigée. Pour confirmer une session de plusieurs cours, un dépôt de 50% est exigé pour réserver la plage horaire. La balance doit être payée au plus tard 24h après la fin du premier cours. Aucun remboursement sur les dépôts. Si le gouvernement ordonne un confinement dû à la pandémie qui inclut l'arrêt des services des centres d'artistes, les réservations déjà encaissées mais non utilisées seront remboursées au prorata, moins un frais administratif de 10%. **UNE RÉSERVATION DOIT ÊTRE CONFIRMÉE AU MOINS 1h30 OUVRABLE À L'AVANCE.**

- Prix

l'Espace DUSO (ED) ne garantit aucun rabais forfaitaire pour ses services qui sont vendus à la carte. Pour la liste complète des tarifs, veuillez vous référer au <https://espacedusso.com/index.php/tarifs/> . Cette liste de prix est sujet à changements.

- Visite des lieux

Vous devez prévoir une visite préliminaire obligatoire de 10 minutes avec un employé de l'ED lors des heures d'ouverture. Attention qu'il n'y ait pas de conflit avec l'arrivée de vos participants.

- Heures

Le local est accessible 5 minutes avant le début de l'heure de location et 10 minutes après la fin sans frais supplémentaires. Le locataire doit libérer l'espace de tous ses effets dans ce délai.

- Accès

Le Studio de danse et la Salle d'exposition se communiquent. Cependant, pour des raisons d'hygiène et d'entretien, si vous avez réservé une des sections, vous n'avez pas accès à l'autre. Seul le responsable de la location peut traverser la corde et ce, uniquement pour ajuster le système de ventilation, ouvrir et fermer les fenêtres et sans marcher sur le tapis de danse.

## RESPONSABILITÉS

- La boîte à clé

Le locataire qui se voit attribué un code pour la boîte à clé ne doit en aucun cas le divulguer à une tierce personne. Vous êtes autorisé à utiliser la boîte à clé uniquement lors de votre réservation. À la fin de votre réservation (chaque jour, dans le cas d'une session) remettre les clés dans la boîte à clé sans faute. Le responsable de la location ne peut laisser le local déverrouillé sans y être présent.

- Mesures COVID

En tant que responsable de la location, vous devez respecter les règles d'hygiène établies et faire respecter celles-ci à vos participants ou clients :

- vous désinfecter les mains à votre arrivée;
- remplir le formulaire de présence à chaque jour (et la faire remplir par vos participants ou pouvoir fournir une liste des gens présents comprenant un numéro de téléphone sur demande);
- vous laver les mains régulièrement et désinfecter les surfaces et équipements que vous utilisez;

En cas de problème, contactez immédiatement la direction au 514 264-8004

Parapher : \_\_\_\_\_

# Fonctionnement des lieux

- porter un masque en tout temps pour circuler dans l'ED et dans le bâtiment. Vous pouvez enlever votre masque seulement lorsque vous êtes assis à un poste de travail ou à un emplacement de danse dans le studio et que vous pouvez vous assurer un 2 mètres de distance avec les autres;
- encourager le port du masque pendant les cours;
- respecter la limite de 15 personnes dans le studio de danse et 20 dans la salle d'exposition;
- nettoyer le local si vous avez plusieurs groupes se succédant.

## UTILISATION DE L'ESPACE

- Wifi

Le réseau est DUSSO et le mot de passe est diru259402 en respectant les minuscules.

- Consommation

Selon la loi, il est interdit de fumer ou de vapoter à l'intérieur du bâtiment ainsi qu'à une distance de moins de neuf (9) mètres de toute fenêtre ou porte qui s'ouvre. Il est interdit de faire l'usage de cannabis ou toute autre drogue incluant l'alcool sur l'entièreté de la propriété (bâtisse, stationnement et terrain).

- Nourriture et odeurs

La nourriture et les breuvages autres que l'eau sont interdits dans le Grand Hall. L'encens, la peinture, l'argile, le fusain, le parfum, la colle ou tout autre matériel odorant ou artistique sont strictement interdits dans le studio ou sans entente préalable.

- Tapis de danse et chaussures

Le locataire ne peut marcher avec des souliers sur le tapis de danse ni mettre de meubles dessus (incluant une chaise). Seul les souliers de danse souples qui n'ont pas été utilisés dehors sont permis et ce, sur approbation préalable. Les bottes d'hiver et chaussures sales ou enneigées doivent être laissées dans l'entrée.

- Système de son

Le système de son fonctionne avec un fil audio 1/8 dans le port "out" de votre téléphone, ipod, tablette ou ordinateur. Merci de toujours laisser le fil branché dans le système de son. Pour un système bluetooth, vous pouvez demander le petit speaker bluetooth du coworking lorsqu'il n'est pas utilisé.

- Air climatisé et chauffage

Un boîtier pour le contrôle de l'air climatisé se trouve dans le studio et un dans le corridor pour contrôler chaque des deux sections. Laisser la fan à auto (en bas à gauche). Vous devez choisir le mode air climatisé ou chauffage (en bas à droite) et ensuite gérez la chaleur ou la climatisation avec les boutons du haut selon le mode choisi. Le chauffage ou l'air climatisé doit être rétabli à 22 à votre départ.

- Affichage et meubles

Il est interdit d'utiliser des clous, broches, vis, ruban adhésif ou autre qui pourraient laisser des marques sur les murs. Il est possible d'utiliser de la gommette si tout résidu est enlevé et nettoyé après. Il est également interdit d'apposer des décorations, accessoires ou équipements aux ventilateurs, aux lumières, aux portes ou à d'autres surfaces sans une autorisation préalable. Le locataire ne peut entrer

En cas de problème, contactez immédiatement la direction au 514 264-8004

Parapher : \_\_\_\_\_



# Fonctionnement des lieux

des meubles dans l'ED sans autorisation. Les meubles sur place, s'ils doivent être déplacés, doivent être soulevés à cette fin et replacés à leur endroit initial après la location.

- Stationnement

Vous pouvez vous stationner à l'avant de la bâtisse. Vous ne pouvez utiliser les espace réservés (à gauche de la porte) ni celle devant le signe d'interdiction de stationner. Lorsque vous utilisez le débarcadère (sous certaines conditions), vous devez déplacer votre automobile immédiatement après.

## À VOTRE DÉPART

- Laisser sa trace

Tous déchets produits par les activités du locataire doivent être mis à la poubelle ou au recyclage. Les équipements utilisés dans la cuisine (cafetière, micro-onde, four à convection, surfaces de travail) doivent être lavés. Des frais excédent de ménage pourraient vous être chargés au besoin.

- Les fenêtres

Il est impératif de vous assurer que toutes les fenêtres soient bien fermées à votre départ et de les fermer en cas de pluie forte, lorsque vous êtes dans les lieux.

- Lumières

Merci de fermer TOUTES les lumières à votre départ. Note : Un interrupteur se trouve à chaque extrémité du corridor pour illuminer celui-ci. Ils fonctionnent dans une logique floue et complexe que vous devez décoder.

- Les portes

En dehors des heures d'ouvertures de la bâtisse (entre 9h et 17h en semaine), la porte principale du bâtiment est verrouillée de l'extérieur. Lors de votre départ, verrouiller la porte de l'ED et assurez-vous que la porte principale de la bâtisse est bien verrouillée. Lors de votre départ, vous devez vous assurer que les deux portes arrières de secours sont bien fermées. Elles se verrouillent automatiquement, donc attention de ne pas vous enfermer à l'extérieur.

En cas de problème, contactez immédiatement la direction au 514 264-8004

Parapher : \_\_\_\_\_